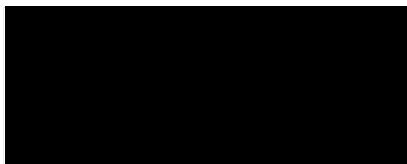


Le 17 septembre 2015

**Stella Leney**  
Directrice principale – Environnement  
et affaires corporatives  
20<sup>e</sup> étage  
75, boulevard René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4



**N/Référence : C-4879**

**Objet : Demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1) (ci-après Loi sur l'accès)**

Madame,

Nous donnons suite à votre courrier électronique du 28 août 2015, dans lequel vous nous demandez de l'information concernant les contrats de déneigement dans la région de St-Hubert/Brossard/Longueuil.

En réponse à votre demande, vous trouverez ci-après les sites d'Hydro-Québec nécessitant des services de déneigement dans la région de St-Hubert, Brossard et Longueuil :

Bâtiment administratif	650, boul. Clairevue Ouest, St-Bruno
Bâtiment administratif	705, boul. Clairevue Ouest, St-Bruno
Poste Brossard	4105 rue Lapinière, Brossard
Poste Saint-Maxime	1855, Wolfe, St-Maxime
Poste Laprairie	6200 boul. Des Prairies, Laprairie
Poste Du Tremblay	2325, Lincourt, Vieux Longueuil
Poste Marie-Victorin	1305, boul. St-Charles, Vieux Longueuil
Bâtiment administratif	5250, Armand-Frappier, St-Hubert

Les contrats de déneigement pour ces sites sont en processus d'attribution. En effet, un appel de propositions ouvert qui couvre les régions administratives de Laval, Montréal, Centre-du-Québec et Montérégie a été lancé au moyen d'un avis sur le site Web d'Hydro-Québec le 10 juillet dernier (AP #14919751). Cet appel de propositions a pris fin le 19 août 2015 et une analyse des dossiers est présentement en cours. Par conséquent, nous ne détenons pas encore les montants de ces contrats par site.

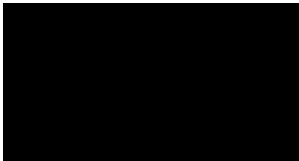
Toutefois, nous tenons à vous informer que puisqu'il s'agit de renseignements de nature commerciale et confidentielle, nous ne pourrions diffuser les résultats de cet appel de propositions, et ce, en raison des motifs prévus aux articles 21, 22, 23, 24 et 27 de la Loi sur l'accès dont vous trouverez copie en annexe.

Enfin, comme les contrats qui seront accordés seront d'une durée de 5 ans, aucun des sites de la région de St-Hubert, Brossard et Longueuil ne fera l'objet d'un autre appel de propositions durant cette période.

Si vous croyez ne pas avoir obtenu satisfaction ou si le délai prescrit n'est pas respecté, vous aurez droit de recours devant la Commission d'accès à l'information, conformément à l'article 135 de la Loi sur l'accès. Vous trouverez en annexe une note explicative sur l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels,



Stella Leney (

p. j.